


Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Février 2018



L'AREQ et l'AQRP réagissent au retrait des optométristes de la RAMQ

L'Association des optométristes du Québec (AOQ) annonçait que [90 % des optométristes](#) du Québec se retireaient de la RAMQ à compter du 10 mars prochain. Ces derniers ont dénoncé l'échec des négociations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant le renouvellement de l'entente sur la tarification des examens remboursés par la RAMQ.

Ainsi, l'AREQ et l'AQRP ont tenu à réagir par voie de [communiqué](#). Nous invitons le gouvernement à retourner immédiatement à la table de négociation avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ) afin de s'entendre sur le renouvellement de l'entente de tarification des examens remboursés par la RAMQ.

« Ce sont les personnes âgées qui utilisent ces services essentiels régulièrement et qui, souvent, n'ont pas les moyens de payer ces frais. Retirer ce droit est un fardeau financier supplémentaire imposé aux 65 ans et plus qui, pour la plupart, subissent des pertes importantes de revenus à la retraite » a rappelé Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Finalement, il faut préciser que le crédit d'impôt pour frais médicaux qui existe actuellement ne parviendra pas à pallier la fin de couverture de la RAMQ pour ces différents frais. Le calcul utilisé pour ce crédit d'impôt est désavantageux puisqu'il considère uniquement les dépenses médicales excédentaires à 3 % des revenus nets.

Dans ce numéro

Retrait des optométristes de la RAMQ	1
Maltraitance organisationnelle	2
Gicleurs dans les résidences pour aînés	3
Entente-cadre contre la maltraitance	4
ASSUREQ et l'impôt	5
Une nouvelles ressource à l'AREQ	6
La FLG et l'impôt	7
Nos comités à pied d'œuvre	8
L'équipe de l'AREQ donne au suivant	9



La CSQ, la FSQ et l'AREQ ont réclamé une enquête de la protectrice du citoyen

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) ont adressé une [demande officielle](#) à la protectrice du citoyen pour qu'elle mène une enquête sur la maltraitance organisationnelle dans les établissements de santé du Québec.

Devant la détérioration constante des conditions de travail, de ses effets sur la santé du personnel et des conséquences sur les services offerts à la population dans le réseau de la santé et des services sociaux, il y a urgence d'agir en raison des risques accrus de maltraitance organisationnelle.

La maltraitance organisationnelle

Rappelons qu'il est question de maltraitance organisationnelle lorsque les politiques ou les procédures d'un établissement créent des situations pouvant causer du tort ou de la détresse aux usagers et usagers. Par exemple, dans plusieurs CHSLD en pénurie d'effectifs, si un patient a un malaise cardiaque ou chute en marchant, des retards s'accumulent presque inmanquablement dans les plans de traitement, ce qui peut entraîner des complications pour les autres patients.



Position de l'AREQ

Pour sa part, la présidente de l'AREQ-CSQ, Lise Lapointe, considère que la situation est [particulièrement préoccupante](#) pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui, lorsqu'admis dans le réseau de la santé, sont susceptibles de se retrouver dans une situation de grande vulnérabilité.

« Le contexte actuel crée de nombreuses situations préjudiciables aux usagers, notamment aux aînés, ce qui nous préoccupe grandement. Pensons, par exemple, au manque de personnel qui entraîne des délais indus dans la réponse à de nombreux besoins de soins. Le Québec vient tout juste de signer une entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées. Il serait inconcevable que la maltraitance organisationnelle ne soit pas également reconnue officiellement, dénoncée et prévenue », a affirmé Lise Lapointe.

Retombées médiatiques pour l'AREQ

[Radio-Canada](#)
[TVA](#)
[Journal de Québec](#)
[Le Soleil](#)
[Le Nouvelliste](#)
[La Tribune](#)

Retombées médiatiques pour la CSQ

[La Presse](#)
[Journal Métro](#)
[Huffington Post](#)



Les gicleurs en résidences : aucun compromis pour la sécurité

Lorsqu'il est question de sécurité dans les résidences privées pour aînés, la prévention des incendies occupe la première place. L'incendie mortel de l'Isle-Verte en janvier 2014 où sont décédées 32 personnes demeure présent dans la mémoire collective québécoise. Pour tenter de réduire les risques qu'une telle catastrophe ne se reproduise, quelques mois plus tard le gouvernement québécois obligeait l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés. Un délai de cinq ans était accordé. Simultanément, le gouvernement lançait un programme de subvention afin de soutenir les propriétaires de résidences privées.

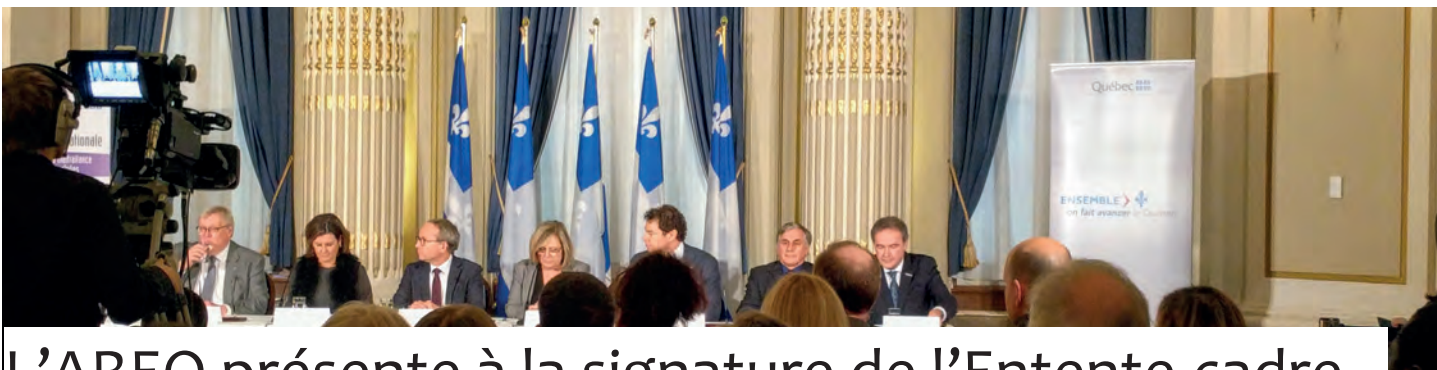
État de situation

Pourtant, quatre ans après l'incendie de l'Isle-Verte, de très nombreuses résidences ne sont toujours pas munies de gicleurs. Désireux de rehausser le nombre de personnes âgées pouvant compter sur la protection de gicleurs en cas d'incendie dans la résidence privée où elles habitent, le gouvernement a annoncé en janvier dernier qu'il bonifiait le programme de subvention. Une somme de 67 millions de dollars supplémentaires sera consacrée à la bonification du programme de subvention. Ainsi, les résidences de moins de 30 unités se feront rembourser la totalité des coûts de l'installation. Pour les résidences de 31 à 99 unités, le remboursement des frais d'installation assumé par l'État sera rehaussé de 40 à 80 %. En ce qui concerne les résidences de plus de 99 unités, il passera de 20 à 60 %. L'argument financier ne pourra donc plus constituer un obstacle à la sécurité des aînés en résidence privée.

Réaction de l'AREQ

L'AREQ s'est réjoui de cette annonce du ministère de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, nous déplorons vivement le fait que dans plusieurs CHSLD, les résidents ne soient pas couverts par cet ajout de fonds. De plus, les résidences intermédiaires qui servent de lieux de transitions vers les CHSLD ne peuvent se prévaloir du programme de subvention, ce qui prive leurs résidents de la sécurité des installations de prévention des incendies.

Pour l'AREQ, la sécurité de toutes les personnes âgées ne doit faire l'objet d'aucun compromis. Tous les moyens nécessaires doivent être mis en place.



L'AREQ présente à la signature de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées

Selon le gouvernement, le [nouveau partenariat](#) vise à favoriser une concertation entre tous les intervenants du milieu dans le but d'assurer la meilleure intervention. Le processus d'intervention concerté établi par cette entente a pour objectif de coordonner les besoins d'aide et de protection de la personne âgée victime de maltraitance.

Pour l'AREQ, l'initiative est intéressante, mais il n'y a malheureusement aucun ajout de ressources et d'argent supplémentaire pour répondre à la problématique. Ainsi, cette démarche s'appuie sur des instances qui sont parfois déjà débordées. Nous espérons néanmoins que les cas de maltraitance seront mieux gérés et que les victimes seront prises en charge plus aisément.

L'entente a été signée le 7 février par les personnes suivantes :

Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

Gaëtan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux

Stéphanie Vallée, ministre de la Justice

Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique

Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers

Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales

Camil Picard, président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Normand Jutras, curateur public du Québec



L'AREQ sur la place publique (communiqués)

13 février

La CSQ, la FSQ-CSQ et l'AREQ-CSQ réclament une enquête de la protectrice du citoyen

8 février

Retrait des optométristes de la RAMQ : le gouvernement et les optométristes doivent retourner à la table de négociation et trouver une solution rapidement

18 janvier

Le gouvernement répond aux attentes de l'AREQ dans le dossier des gicleurs dans les résidences pour aînés

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.lacsq.org.

ASSUREQ et l'impôt 2017

Les personnes participant au régime d'assurance collective ASSUREQ peuvent inclure les primes payées en assurance maladie (**relevé de primes**) ainsi que le montant des frais réclamés non remboursés par ASSUREQ (**relevé de prestations**) à leurs dépenses en soins médicaux lors de leur déclaration de revenus.

Relevé de primes

Les personnes dont les primes d'assurance sont prélevées à partir de leur rente du régime de retraite du secteur public (RREGOP, RRE, etc.) de Retraite Québec :

➔ Annexer une copie du document « État des dépôts » émis par Retraite Québec au cours du mois de janvier. Le montant des primes admissibles à une déclaration fiscale apparaît sur ce document.

OU

➔ Annexer le feuillet T-4 émis par Retraite Québec sur lequel est indiqué le montant des primes admissibles à une déclaration fiscale.

Relevé de prestations

Il est possible de se procurer le relevé de prestations d'assurance maladie sans frais par l'intermédiaire du site Accès | assurés de SSQ au www.ssq.ca pour les personnes inscrites à ce service offert par SSQ. Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au site Accès | assurés de SSQ, le document peut être préparé manuellement par SSQ et envoyé par la poste au coût de 10\$.



Attention! Le relevé de prestations contient tous les frais qui ont été soumis à SSQ sans égard aux frais admissibles selon les lois de l'impôt. Il est de la responsabilité de chacun de consulter la liste des produits et services admissibles au remboursement de frais médicaux. En produisant un relevé détaillé par l'entremise du site Accès | assurés de SSQ, il est possible d'enlever des transactions de votre relevé, en décochant les soins à ne pas inclure dans la section Visualiser le relevé détaillé. Le bouton Recalculer vous permet de mettre à jour les montants demandés et montants remboursés.

Une [capsule vidéo](#) (Relevés pour fins d'impôt) de moins de 4 minutes explique la façon d'obtenir un relevé de prestations simple ou détaillé pour fins d'impôt, par l'intermédiaire du site Accès | assurés de SSQ. Il existe également un [document explicatif](#) qu'il est possible de consulter sur le [site de l'AREQ](#).

Comment savoir ce qui est admissible ou non pour des remboursements de frais médicaux?

Pour connaître la liste des frais et des services admissibles au remboursement de frais médicaux, il est possible de consulter le site de [l'Agence du revenu du Canada](#).

Une nouvelle conseillère dans l'équipe de l'AREQ!

L'AREQ est heureuse d'annoncer l'embauche de Martine Faucher au poste de conseillère à la planification et à l'analyse financière à l'AREQ. Madame Faucher prendra le relais de Doris Dumais, qui quitte pour la retraite.

Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et d'une licence en sciences comptables, Madame Faucher œuvrait depuis 17 ans à la Fédération des coopératives d'habitation de Québec et Chaudière-Appalaches. Elle y occupait le poste de contrôleur-comptable et, à ce titre, elle avait notamment la responsabilité de préparer les budgets de la Fédération et de ses organismes affiliés, en plus de présenter et d'analyser les états financiers au conseil d'administration. Elle connaît donc bien la réalité des organismes à but non lucratif (OBNL) dotés d'instances décisionnelles, comme l'AREQ.

Martine se verra confier principalement des responsabilités reliées à l'administration comptable de l'AREQ, de la FLG et du régime ASSUREQ. Elle sera également appelée à développer des outils d'information et de la formation sur des questions financières à l'intention des membres de l'AREQ.



Elle entrera officiellement en fonction le 19 février. **Bienvenue à l'AREQ, Martine!**

Merci Doris!

Notre valeureux Doris Dumais est officiellement un retraité depuis le 1^{er} février! Doris est conseiller à l'AREQ depuis 2001. C'est le doyen parmi nos employés-conseils.

Au fil des ans, il a soutenu nos élus nationaux de même que les trésoriers et trésorières régionaux et sectoriels, afin de s'assurer d'une saine gestion des finances à l'AREQ. Il a en outre contribué à l'organisation d'une quarantaine de conseils nationaux et de Congrès.

Doris a apporté une contribution qui va au-delà de ses fonctions. C'est à son image : un homme généreux, toujours avide de prêter main-forte à ses collègues. C'est aussi un mentor qui a guidé plusieurs de ses collègues dans leur intégration professionnelle à l'AREQ. Aussi, il a assumé la transition et assuré la transmission des connaissances auprès de sa remplaçante, Martine Faucher.

Doris aura bientôt plus de temps pour vaquer à des occupations qui lui sont chères : faire du vélo, du canot et des rénos... mais surtout, voyager avec sa conjointe Andrée, notamment pour aller en Allemagne, rendre visite à sa fille et s'occuper de son petit-fils Théo!



Bonne retraite Doris!



Nos comités à pied d'œuvre

30 janvier 2018

Comité national des hommes

Les membres du comité ont fait un suivi du plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes et organisé la rencontre des responsables régionaux du 12 mars 2018. Puis, ils ont fait une synthèse des besoins des hommes retraités et âgés avec une stratégie de diffusion.

Activités prévues en février

31 janvier et 1^{er} février
Conseil exécutif

2-3 février
Session de préparation à la retraite
(Saint-Hyacinthe)

6 février
Rencontre des responsables régionales du dossier des femmes

7-8 février
Conseil d'administration

12 février
Rencontre des responsables régionaux en assurances

13 février
Rencontre des responsables régionaux de l'action sociopolitique

14 février
Rencontre des responsables de l'environnement et du développement durable

15 février
Groupe de travail sur l'aide médicale à mourir

15 février
Comité national de la retraite

21 au 23 février
Conseil général de la CSQ

23-24 février
Session de préparation à la retraite
(Trois-Rivières)

27-28 février
Conseil exécutif

28 février
Comité national des finances

Rencontres des responsables régionaux : des activités enrichissantes

L'AREQ organise des rencontres de responsables régionaux dont l'objectif est de les informer sur des sujets d'intérêt et d'actualité concernant leurs dossiers. Ainsi, un choix captivant de conférences leur a été récemment offert afin qu'ils soient mieux outillés pour s'impliquer dans les dossiers qui les passionnent.

Voici la liste des conférences ayant eu lieu entre le 6 et le 14 février 2018.

6 février - Rencontre des responsables régionales des femmes



Réalités des femmes autochtones : mieux connaître pour mieux comprendre

Conférence d'Elisa Cohen, ambassadrice de [Mikana](#) qui a pour mission d'éduquer et de sensibiliser divers publics sur les réalités autochtones au Canada.



Fédération des femmes du Québec : le point sur l'élection de la nouvelle présidente

Présentation donnée par Diane Courchesnes, responsable du Comité de la condition des femmes de la CSQ.

13 février - Rencontre des responsables régionaux de l'action sociopolitique



Mode de rémunération des médecins

Conférence donnée par Guillaume Hébert de l'[Institut de recherche et d'informations socio-économiques \(IRIS\)](#).



Conversation publique sur l'équité et la solidarité intergénérationnelles

Conférence de Claudia Beaudoin de l'[Institut du Nouveau Monde](#) (INM).

12 février - Rencontre des responsables régionaux en assurances



Comment distinguer une assurance individuelle d'une assurance collective et d'une assurance de groupe

Conférence donnée par Bernard Leclerc, conseiller en assurance collective chez [SSQ Groupe financier](#).



Le diabète (Qu'est-ce que cette maladie? Comment la prévenir?) Que couvre le gouvernement et ASSUREQ?

Présentation de Thierry Gaudet-Savard kinésologue, M.Sc. et de Johanne Freire, conseillère à la sécurité sociale.

14 février - Rencontre des responsables régionaux en environnement et développement durable



L'alimentation : des choix qui ont du poids

Conférence de Marie Lacasse de [La Mauve](#), une coopérative de solidarité qui regroupe des travailleurs, des producteurs agricoles et des membres de soutien.

Reçus d'impôt FLG pour l'année fiscale 2017

Le secrétariat de la Fondation Laure-Gaudreault procède présentement à l'émission des reçus d'impôt. Le secrétariat accumule, pour chaque personne donatrice, les sommes versées durant l'année pour lesquelles il a obtenu l'information en provenance des régions ou des secteurs. Il n'est pas nécessaire d'en faire la demande.

Si vous avez versé un montant total de 15 \$ ou plus, vous recevrez automatiquement votre reçu. Si au début du mois de mars, vous pensez avoir droit à un reçu et ne l'avez pas obtenu par la poste, veuillez communiquer avec le secrétariat par courriel à hebert.nathalie@areq.lacsq.org ou par téléphone au 1 800 663-2408.



L'équipe de l'AREQ « donne au suivant »!

L'équipe de l'AREQ a donné un coup de main aux employés et aux bénévoles de l'organisme Moisson Québec, le 9 février dernier. La bonne humeur et la fraternité étaient au menu de cette demi-journée d'engagement social au bénéfice de familles dans le besoin de la région de Québec et Chaudière-Appalaches.

Au total, nos employés ont préparé 600 bols de soupe-repas, étiqueté près de 1 000 boîtes de conserve, préparé une centaine de caisses de légumes frais et raturé plusieurs centaines de codes barres sur des produits de consommation. Leur « labeur » était assorti d'une contribution financière de l'AREQ pour défrayer le coût d'achat des ingrédients de la soupe-repas.

Rappelons que Moisson Québec fait partie d'un réseau de 19 banques alimentaires régionales, qui jouent le rôle de centres de tri et s'occupent de la redistribution des denrées auprès d'organismes locaux d'aide, ou encore directement auprès de personnes dans le besoin.



Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Samuel Labrecque](#)

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Participation
Johanne Freire
Ginette Plamondon
Dominic Provost

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy

